UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (00-226) 25 40 77 88/99
E-mail : rectorat@usta.bf

RECTORAT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Sâaba, le 2 octobre 2025

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4e tour
(préinscriptions payées entre 15 et le 30 septembre 2025)

Établissement sollicité : **Faculté des sciences juridiques et politiques (FSJP)**

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 10 octobre 2025

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du quatrième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à la **Faculté des sciences juridiques et politiques (FSJP)**, au titre de l'année 2025-2026 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BABADJIHOU Segolène Axelle	F	Burkinabè
2	BAKO Alexis	M	Burkinabè
3	BAWOBOU Wézéna Arnaud	M	Burkinabè
4	BILA Carelle	F	Burkinabè
5	DAHANI Beverly Shalom	F	Burkinabè
6	DOUMBIA Harmony	F	Burkinabè
7	GOMGNIMBOU Isabelle	F	Burkinabè
8	ILBOUDO Karelle Wendyida charlène	F	Burkinabè
9	KAMBOU Yéri Danielle Christel	F	Burkinabè
10	KOALAGA Cécilia Georgette	F	Burkinabè
11	MINOUNGOU WINDKOUNI SANDRINE REINE	F	Burkinabè
12	NANNEMENGA Wend-Pagnangde Armand	M	Burkinabè
13	NEBIE Cherif Abdoul Raouf	M	Burkinabè
14	NGARHOUDAL Carole	F	Tchadienne
15	OUBDA Sarah Yasmine Anifah	F	Burkinabè

16	OUEDRAOGO Davy Sosthène	M	Burkinabè
17	OUEDRAOGO Pendwende Khaled karl	M	Burkinabè
18	SANDWIDI Adjaratou	F	Burkinabè
19	SAWADOGO Aminata	F	Burkinabè
20	TAPSOBA Gisèle	F	Burkinabè
21	ZERBO Nintiénè Faousiatou Ariane	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à vingt-un (21) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux ;
- 315 000 FCFA pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée aux candidats de la liste d'attente.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (**DAAS**) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est ***individuelle et nominative et devra être présentée à la banque*** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement.**

Pour les **candidats burkinabè** ayant obtenu leur baccalauréat en **2025**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'admissibilité à l'inscription**.

L'attestation d'inscription effective sera délivrée par la suite sur présentation de **l'attestation de participation à l'immersion patriotique** (ou d'exemption éventuelle).

Pour les autres, notamment les **non-nationaux**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'inscription** effective.

L'attestation d'inscription est exigée pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national